



Commune de BACHY

ARRÊTÉ prescrivait l'Enquête Publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire de la Commune de BACHY,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2016 ayant prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la décision n°E19000159/59 en date du 23/09/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant Monsieur Jean DURIEU, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRÊTE

Article 1

Il sera procédé à une **enquête publique** sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bachy pour une durée de 16 jours, **du 25 octobre 2019 au 9 novembre 2019.**

Article 2

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°4 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification n°4 du PLU en vue de cette approbation.

Article 3

Monsieur Jean DURIEU, exerçant la profession de commandant de police, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Article 4

Le dossier de projet de modification n°4 du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Bachy pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

La commune dispose d'un site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : www.mairie-bachy.fr, rubrique : Urbanisme > Evolution du PLU à Bachy > PLU : Modification N°4 de 2019

L'enquête publique sera close le samedi 9 novembre 2019 à 11 heures et 30 minutes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête **ou** les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION PLU, 13 place de la Liberté 59830 Bachy **ou** à l'adresse électronique suivante : modifPLU@mairie-bachy.fr, du 25/10/2019 à 9h jusqu'au 09/11/2019 à 11h30.

Article 5

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- le vendredi 25 octobre 2019 de 9 heures à 11 heures 30.
- le mercredi 30 octobre 2019 de 9 heures à 11 heures 30.
- le lundi 4 novembre 2019 de 9 heures à 11 heures 30.
- le samedi 9 novembre 2019 de 9 heures à 11 heures 30.

Article 6

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les conclusions du commissaire sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées (article L. 134-31 du Code des relations entre le public et l'administration).

Article 7

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur le Maire de Bachy

Article 8

Le présent arrêté sera affiché via l'avis d'enquête publique au moins 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête sur le panneau d'information de la Mairie, le panneau d'information de l'école et le panneau d'information près de la poste.

Article 9

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Préfet de Lille

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Bachy, le 2 octobre 2019
Le Maire, Philippe DELCOURT



Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019 SLO

ID : 059-215900424-20191002-A2019046-AR